



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

« Hymne européen » au standard téléphonique de Matignon

Question écrite n° 6286

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge M. le Premier ministre sur la pertinence et la portée symbolique de la musique d'attente du standard téléphonique de ses services. Elle a constaté avec surprise en souhaitant joindre un haut-fonctionnaire rattaché à Matignon que « L'Hymne à la Joie » de Beethoven était la musique choisie pour l'accueil et l'attente des personnes au standard téléphonique des services du Premier ministre. Ce choix interroge. Non sur le fond car la musique de Beethoven est mondialement célèbre et elle fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Mais à la place de la musique autrichienne, les services du chef du Gouvernement français ne devraient-ils pas s'attacher à promouvoir l'art français et la musique française ? Ce ne sont pourtant pas les chefs-d'œuvre qui manquent si l'on puise dans le répertoire d'un Lully, d'un Rameau, d'un Berlioz, d'un Ravel pour ne prendre que quelques exemples parmi une multitude d'artistes, contemporains ou anciens, qui font rayonner la musique française à travers le monde. Elle ne peut imaginer que ce choix ait été dicté en raison de considérations européistes, sous prétexte qu'il servirait « d'hymne » à l'Union européenne. Il n'y a qu'un seul hymne en France, reconnu par l'article 2 de la Constitution : la Marseillaise. Auquel cas, les Français comme les étrangers seraient ravis de l'entendre quand ils cherchent à joindre un agent ou un fonctionnaire servant le Premier ministre, donc la France et les Français. Dans ce contexte, elle souhaite savoir si le Premier ministre souhaite corriger cette erreur de jugement, symbolique certes, mais qui en dit long sur l'image de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6286

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 2984